

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 08 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents                    Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT

Absents excusés                    Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Christophe MINAUD (pouvoir donné à Marie-Noëlle MORISE)

Secrétaire                            Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire            Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2022-95                    ALIGNEMENT RUE DE LA VENELLE BURET – REGULARISATION AVEC LA SCI LORANT LES GREVES**

Rapporteur :                    Monsieur Guillaume HAMON – Adjoint à l'Urbanisme, au Patrimoine et à la Sécurité

A l'occasion de la vente d'un terrain à bâtir situé rue de la Venelle Buret, un alignement a été délivré afin de permettre l'élargissement de la voie.

Il convient donc de procéder à la régularisation foncière de cette emprise, telle qu'elle a été acceptée par la SCI LORANT LES GREVES le 13 avril 2022 :

N° de parcelle	Surface totale du terrain initial	Surface des emprises concernées	Propriétaires	Prix / conditions
BA n° 41	939 m <sup>2</sup>	≈ 48 m <sup>2</sup> <i>Soit 5,11 % d'emprise</i>	SCI LORANT LES GREVES 13 rue de la Venelle Buret 22360 LANGUEUX	Selon forfait : 47 m <sup>2</sup> x 5 € = 235 € 1 m <sup>2</sup> x 10 € = 10 € <b>TOTAL = 245 €</b>

L'emprise exacte sera déterminée par la réalisation d'un document d'arpentage par un Géomètre-expert dont les frais seront supportés par la Ville de Langueux.

Cette procédure sera réglée au moyen d'un acte administratif ou notarié, dont les frais seront pris en charge par la Ville de Langueux.

En conséquence, **je vous propose** :

- d'approuver l'acquisition à la SCI LORANT LES GREVES d'une partie de la parcelle cadastrée section BA n° 41 située rue de la Venelle Buret, au prix de 245 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Malorie MEHEUST, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer l'acte de vente à intervenir, qu'il soit sous la forme notariée ou administrative, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- et de dispenser Monsieur le Maire, en application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits sur l'immeuble acquis, le prix de vente étant inférieur à 7 700 €.

**Le présent rapport ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.**